

91B4826-

Gretfe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

21 JUL. 2008

A.M. CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 10 avenue George V - 75008 PARIS
SIREN N° 381 449 818 - RCS PARIS

N° DE DÉPOT 65671

=====

PROCES-VERBAL DE DECISION
DE L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE
DU 27 JUIN 2008

L'an deux mil huit,

Le vingt sept juin, à onze heures

Au siège social,

Monsieur Alain MINC, actionnaire de référence de la société A.M. CONSEIL, sus-désignée, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Renouvellement de mandat du Président
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Première décision

L'actionnaire de référence, conformément aux dispositions de l'article 18.1 des statuts, décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Alain MINC, pour une durée de six ans.

Monsieur Alain MINC accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par le Code de commerce et les textes pris pour son application pour l'exercice du mandat de Président.

Seconde décision

Monsieur Alain MINC confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire de référence.

Copie certifiée conforme

